



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNICATION N° 2026 - 10

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Compte rendu conseil d'administration SUDMED.

Le Président de séance expose,

Vous trouverez, en annexe, le compte rendu de la réunion du dernier conseil d'administration de l'union régionale SUD MED.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 avril 2026 Peyruis(04)

Etaient Présents :

• Lieutenant DECITRE Jean Luc	PUD 83 / PUR
- Pouvoir Lieutenant-colonel BONNAFOUX Jérôme	
• Commandant JULIEN Jean-Christophe	PUD 04
• Capitaine PIC Jean Pierre	PUD 05
• Commandant MARTIN Philippe	PUD 06 (représentant)
- Pouvoir Capitaine BINAUD Pierre	
• Commandant CASALOT Jean Jacques	PUD 2A (Visio)
• Lieutenant-colonel NUTTI Thierry	PUD 2B
- Pouvoir ISP BENETEAU Sandrine	
• Lieutenant DELORT Nicolas	PUD 11 (Visio)
• Capitaine WASSELIN Cathy	PUD 34
• Lieutenant CREVOLIN Guy	Administrateur série A
• Capitaine LEBIGOT Jean François	Administrateur série A (Visio)
• Capitaine MAGNAN Laurent	Administrateur série A
• Adjudant-chef PAUL Pascal	Administrateur série A
• Sergente-chef AIT BENLABCHIR Hanane	Administratrice série B
- Pouvoir Médecin-colonelle DROIN Laure	
• Lieutenant-colonel AUCLAIR Joël	Administrateur série B
- Pouvoir Sergent-chef MARCOU Charly	
• Adjudant FEUTRIER Florent	Administrateur série B
• Capitaine VINCENT Jean Marc	Animateur commission Officiers SPV
• Adjudant-chef VALDEVILL Sébastien	Animateur commission SPV (Visio)
• Commandant ULRICH Eric	Animateur commission JSP
• Lieutenant BOUISSET Jean François	Animateur commission PATS
• Lieutenant LOUETTE Lionnel	Animateur commission ASP
• Capitaine PENAUD Hervé	Animateur commission sports
• Commandant NICOLAI Jean Jacques	Administrateur MNSP
• Capitaine GARCIA Jean	UD 66 (Visio)
- Pouvoir Adjudante-chef PEDRERO Virginie	
• INNOCENZI Laurent	UR

Etaient Excusés :

• Commandant SCHIFANO Bernard	PUD 13
• Lieutenant DIGUISTO Richard	PUD 30
• Commandant TICHIT Alain	PUD 48
• Adjudante-chef PEDRERO Virginie	PUD 66
• Commandant RABAGLIA Stéphane	PUD 84
• Lieutenant-colonel SANTAMARIA Michel	Administrateur série A
• Adjudant-chef GILLET Teddy	Administrateur série A
• ISP BENETEAU Sandrine	Administratrice série B
• Lieutenant ISSARTE Fabrice	Administrateur série B
• Lieutenant VALLIERE Thibault	Administrateur série B
• Contrôleur général BELGIOINO Eric	Animateur commission DDSIS
• Médecin-colonelle DROIN Laure	Animatrice commission SSSM
• Lieutenant-colonel BONNAFOUX Jérôme	Animateur commission SPP
• Sergent-chef MARCOU Charly	Animateur commission Sous-officiers SPP
• Contrôleur-général FLORES Eric	Administrateur fédéral
• ISPP ROSSI Sandra	Administratrice fédérale
• Lieutenant ARNAUDIN Olivier	Conseiller technique

ORDRE DU JOUR

- Accueil par le Colonel BESSON Sylvain DDSIS 04 et le Commandant JULIEN Jean Christophe Président de l'UDSP 04
- Ouverture de la réunion par le Lieutenant-colonel NUTTI Thierry
- Présentation du bureau exécutif par le Lieutenant DECITRE Jean Luc PUR
- Budget Prévisionnel 2026
- Point congrès régional 2026
- Présentation des objectifs à l'échelle régionale
- Questions diverses

Ouverture de la réunion par le Colonel BESSON Sylvain, DDSIS 04, soulignant :

- L'importance de la proximité territoriale et des rencontres sur le terrain
- Le rôle central du réseau associatif dans le soutien aux sapeurs-pompiers
- La nécessité de maintenir un collectif fort face à un contexte sociétal et institutionnel complexe

Il est aussi rappelé l'importance du réseau associatif comme :

- Un acteur essentiel de solidarité (aides financières, accompagnement social)
- Un relais humain indispensable dans un environnement de plus en plus individualiste

1. La parole au Lieutenant-colonel NUTTI Thierry, PUD 2B

PUR sortant, le Lieutenant-colonel NUTTI Thierry rappelle le bilan de son action au cours de son mandat :

- Une mandature marquée par :
 - Le renforcement des liens avec les directeurs et élus
 - Une mobilisation forte face aux enjeux nationaux (rapport IGA, volontariat)
- L'importance du travail collectif, facteur clé de réussite
- Un regret : ne pas avoir totalement réussi à fédérer certains départements

Il souligne la complexité de la fonction de PUR dans l'exercice quotidien de ses missions, complexité accrue par l'insularité de la Corse et par la diversité d'un territoire sud-méditerranéen exposé à de multiples risques dans un contexte marqué par la richesse du tissu associatif

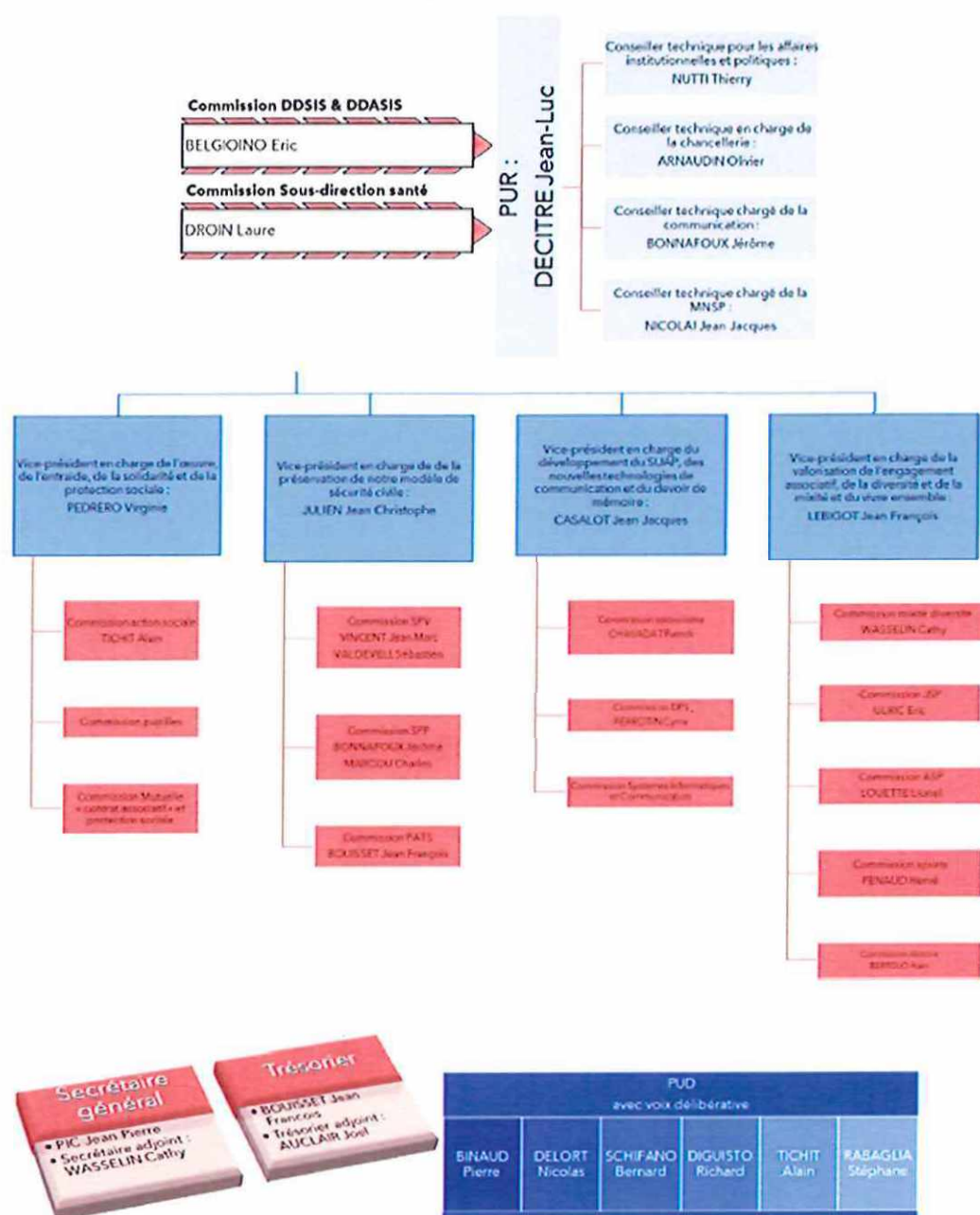
L'UR Sud Med s'appuie à cet effet sur un secrétariat indispensable au soutien de cette mission. Il est toutefois constaté que le fonctionnement du réseau régional repose encore largement sur l'oralité, ce qui limite la formalisation écrite des travaux et des positions défendues. Or, cette formalisation constitue un levier essentiel pour garantir la reconnaissance et la prise en compte des spécificités de Sud Med au sein de la FNSP

Puis, il rappelle le contexte à venir :

- Contraintes budgétaires accrues (carburant, finances publiques)
- Renouvellement important des présidents départementaux (~50 %)
- Besoin d'adaptation du modèle associatif

Enfin, il informe le Conseil d'administration de l'UR Sud Med de sa désignation au Bureau exécutif de la FNSP, en remplacement du contrôleur général Eric FLORES, contraignant de renoncer à ses fonctions associatives en raison de sa prise de fonctions en qualité de chef de l'EMIZ Sud.

2. Présentation du bureau exécutif



👉 **Objectif : renforcer l'efficacité et la structuration de l'UR**

BUDGET PREVISIONNEL 2026				
RECETTES				
	Nombre	Cotisation		
Adhérents SPP & SPV	28 000	6,00 €	158 000,00 €	
Adhérents JSP	2 500	2,00 €	5 000,00 €	
Adhérents ASP	5 600	2,00 €	11 200,00 €	
Intérêts			400,00 €	
Subvention				
TOTAL				172 600,00 €
DEPENSES				
Charge et salaire employé			57 000,00 €	
Téléphone, Fax & abonnements internet			2 200,00 €	
Fourniture secrétariat			2 700,00 €	
Petit matériel et entretien			2 000,00 €	
Congrès régional			10 000,00 €	
Congrès national			5 000,00 €	
Déplacement, réception, restauration & hébergement (CA et commissions)			25 000,00 €	
Assurance responsabilité civile & juridique			500,00 €	
Cabinet Comptable			2 500,00 €	
Communication			5 000,00 €	
Frais bancaires			300,00 €	
Véhicule logistique			3 500,00 €	
Sous Total				115 700,00 €
Commission sociale			18 000,00 €	
Commission pupilles			4 000,00 €	
Commission manifestations & loisirs			5 000,00 €	
Commission sport			15 900,00 €	
Commission JSP			6 000,00 €	
Commission Anciens			7 000,00 €	
Autres commissions			3 000,00 €	
Sous Total				56 900,00 €
TOTAL				172 600,00 €
BALANCE				- €

Les points d'attention pour l'année 2026 :

- **Cout de maintenance du Food truck vieillissant.**
 - 2023 : 12 sollicitations
 - 2024 : 7 sollicitations
 - 2025 : 8 sollicitations
 - 6 départements l'ont utilisé en 3 ans

- Le matériel depuis une dizaine d'année commence à devenir vieillissant et nécessiterait de réinvestir pour le remettre à niveau
- Provisionner le budget de la commission des sports en raison du déplacement ultra-marin en 2027
- Organisation d'un conseil d'administration en haute Corse, seul département n'ayant pas depuis 3 années accueilli Sud Méditerranée
- Demande d'organisation d'une réunion en Corse par la commission secourisme

4. Point congrès régional 2026

115ème Congrès Régional des Sapeurs-Pompiers Sud Méditerranée



15-16 MAI 2026

THUIR

Vendredi 15 mai

08h00-09h00 :	Accueil des congressistes	Salle Gustave Violet
09h00-10h30 :	Réunion des commissions	Salles Aspres1, Aspres2, Auditorium
10h30-10h45 :	Pause	
10h45-12h15 :	Réunion des commissions	Salles Aspres1, Aspres2, Auditorium
12h15-14h15 :	Pause déjeuner	libre
14h30-17h30 :	• Retour d'expérience du Feu de Ribaute (11) • La caserne du futur face aux nouveaux enjeux du 21^{ème} siècle	Salle Gustave Violet
20h00-01h00 :	Repas convivial et soirée musicale	Parc Villa Palauda

Samedi 16 mai

08h30-09h30 :	Echanges avec Jean-Paul BOSLAND, Président de la FNSPF	Salle Gustave Violet
09h45-10h45 :	Assemblée Générale de l'URSP Sud-Méditerranée	Salle Gustave Violet
10h45-11h45 :	Allocutions officielles	Salle Gustave Violet
11h45-12h00 :	Remise Trophée DIH	Salle Gustave Violet
12h00-13h00 :	Cérémonie suivie du vin d'honneur	Parc Villa Palau

Rappel important :

-  **Nécessité d'une présence rigoureuse et ponctuelle des participants**

Calendrier prévisionnel à venir :

- 2027 : Hautes Alpes
- 2028 : Haute Corse

DIH, Challenge Battesti :

A ce jour, il semble que 13 équipes soient inscrites, nous restons dans l'attente des éléments et du dossier.

5. Présentation des objectifs à l'échelle régionale

Point de vigilance :

-  **Manque de production écrite et de propositions concrètes dans certaines commissions**

- **Le volontariat enjeux majeur**

Réaffirmer la mobilisation de l'Union Régionale Sud Méditerranée pour la défense du volontariat, dans la continuité des motions adoptées au cours des deux dernières années, en articulation avec l'actualité nationale, fédérale et régionale, et dans l'objectif de valoriser durablement ses spécificités et son identité territoriale. Il est de ce fait nécessaire d'accentuer et réaffirmer la reconnaissance de la spécificité, de l'historique et des choix des exécutifs locaux sur les contrats opérationnels de chaque territoire. La proximité comme un endroit adapté à la construction de la réponse opérationnelle.

Le volontariat est identifié comme un sujet stratégique critique :

Problématiques

- Directive européenne sur le temps de travail
- Pression des syndicats
- Risques de transformation du modèle actuel
- Adaptation aux nouvelles attentes des volontaires

Évolutions envisagées

- Réduction du champ missionnel
- Nouvelles formes d'engagement
- Adaptation des organisations aux disponibilités des volontaires

✚ Le volontariat devra profondément évoluer dans les prochaines années

- Les PATS

Soutenir le développement et la structuration de la commission PATS, aujourd'hui insuffisamment représentée au sein de l'Union Régionale Sud Méditerranée, afin de permettre à ces personnels, indispensables au fonctionnement des SDIS, de disposer d'un cadre et d'un vecteur de représentativité adaptés.

- Les Anciens Sapeurs-Pompiers

Réaffirmer l'engagement de l'Union Régionale Sud Méditerranée en faveur de la commission des Anciens Sapeurs-Pompiers, notamment à travers le développement de la mutualisation des réserves de sécurité civile, en intégrant une vigilance constante quant aux équilibres budgétaires.

- Les DDSIS

Affirmer la volonté de renforcer le travail partenarial avec les DDSIS et les PCASDIS, dans le respect des contraintes et des prérogatives de chaque acteur, afin d'anticiper les évolutions et de porter une vision au plus près des spécificités territoriales, dans un contexte national marqué par une évolution accrue des cadres juridiques et organisationnels.

- La Sous-direction Santé

Anticiper et accompagner les évolutions à venir, telles que la refonte des dispositifs de visites médicales et la mise en œuvre des ASU, tout en mettant l'accent sur la préparation et l'organisation du futur congrès Secours Santé.



Focus Infirmiers Sapeurs-Pompiers dans le cadre d'une journée d'échanges et de pratiques des ISP de la région Sud Méditerranée (2^{ème} édition) le 5 mai 2026 à Antibes.

Une journée de réflexion autour du SSUAP aura également lieu SSUAP sous l'égide le UR Sud Med afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des personnels SP (ops / formation....). Objectifs, trouver des solutions locales et être force de proposition pour la FNSPF.

Date : 10 novembre 2026 à l'ECASC

- Les Sapeurs-Pompiers Professionnels

Renforcer la représentativité de la commission régionale des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) auprès des adhérents relevant de ce statut, afin de disposer d'un cadre de réflexion et de travail structuré sur les enjeux et l'avenir du statut de SPP.

- Les JSP

Réaffirmer l'engagement de l'Union Régionale Sud Méditerranée en faveur de la commission régionale des Jeunes Sapeurs-Pompiers, tout en accompagnant et finalisant l'intégration des Jeunes Marins-Pompiers au sein du réseau fédéral, dans une logique de cohérence et de structuration d'ensemble

Les statuts dans le cadre des « membres associés » dans l'attente d'une révision plus profonde des statuts, doivent permettre la prise en compte des personnels du BMPM afin de leur permettre d'intégrer l'Ur Sud Med

- Le secourisme et les DPS

Réaffirmer l'attention portée par l'Union Régionale Sud Méditerranée au suivi de l'agrément national de secourisme déployé au niveau fédéral et à l'anticipation d'une harmonisation des dispositifs prévisionnels de secours afin de renforcer l'appui apporté aux UDSP dans leurs pratiques et organisations

- Le secours en milieux périlleux

Engager la relance de la commission régionale « Secours en milieux périlleux » dans un contexte national de questionnement sur l'organisation future de la spécialité, consécutif aux travaux de la Cour des comptes et malgré les éléments de clarification apportés au niveau ministériel. L'Union Régionale Sud Méditerranée, au regard de ses territoires, de son historique et de son implication reconnue aux côtés de l'Ecole de Florac, demeure pleinement concernée par les enjeux liés à cette spécialité

Organisation d'une journée dans l'objectif sera de construire un temps utile, concret et participatif, en s'adaptant aux besoins de chacun. Et bien sûr, fidèle à l'esprit de la spécialité. La date retenue le 7 mai 2026 à Florac sous la conduite du Capitaine Guy POURCHOT

L'ordre du jour sera le suivant :

- Retour suite à la Cour des comptes concernant le secours en montagne (avec possibilité d'une intervention en visio d'un référent de Chamonix – à confirmer)
- Point sur le RNAC SMPM : état d'avancement vision DGSCGC / BDFE
- Calendrier des actions à venir de la DGSCGC
- Carrefour technique : découverte et échanges autour des matériels nouvelle génération
- Temps d'échange libre : attentes, problématiques, retours d'expérience départementaux
- Questions à remonter en amont (à préciser lors de l'inscription afin de préparer les réponses)
- Réorganisation de la commission régionale SMPM avec identification d'un animateur

- Le sport

Réaffirmer le soutien de l'Union Régionale Sud Méditerranée à la commission des sports, dans le respect d'un cadre budgétaire maîtrisé, tout en anticipant les charges spécifiques induites par le projet de déplacement outre-mer

Les manifestations prévues pour 2027 :

- Ski nordique
- FINAT Régionale dans le Vaucluse
- National foot masculin dans les Alpes Maritimes
- National foot féminin dans le Vaucluse
- VTT national dans les Alpes de Haute Provence

Epreuves nationales à prévoir en Sud Med :

- 2028 : FINAT recherche d'organisateur
- 2030 : CROSS national recherche d'organisateur

Une revalorisation des aides fédérales pour l'organisation des épreuves sportives est en cours passant le budget de 24 000 € à 80 000 € au global

- L'action sociale

Réaffirmer l'action sociale comme priorité structurante de l'Union Régionale Sud Méditerranée, en veillant à concilier cet engagement avec un cadre budgétaire contraint. À ce titre, il apparaît nécessaire de mener une réflexion approfondie sur les modalités d'attribution des aides sociales, reposant sur une analyse objectivée des besoins, dans une logique visant à dépasser tout systématisme institutionnel et à préserver la capacité du réseau à accompagner efficacement les publics les plus fragiles.

 Axes d'amélioration

- Mise en place d'un cadre d'attribution harmonisé (critères, barème)
- Analyse plus fine des situations (revenus, assurances, patrimoine)
- Meilleure coordination avec les dispositifs sociaux existants

Il est demandé à l'animateur de la commission sociale de mettre en place un groupe de travail avec les délégués sociaux afin de proposer au conseil d'administration un cadre d'attribution harmonisé sur la base d'une analyse plus fine des situations.

- Histoire et patrimoine

Affirmer la volonté de l'Union Régionale Sud Méditerranée de maintenir et renforcer son soutien à son histoire. Le Commandant Alain BERTOLO, tout en lançant une démarche visant à retracer, préserver et valoriser l'histoire de l'Union Régionale et des Unions Départementales, dans une logique de transmission et de mémoire collective.

Une réflexion doit aussi être portée sur les associations de préservation du matériel qui doivent être rassemblées et qui sont face au difficile défi du stockage.

- Les pupilles

Engager la relance d'une action régionale structurée de collecte de fonds en faveur des pupilles, fondée sur les expériences menées au sein des UDSP, dans l'objectif de permettre à l'Union Régionale Sud Méditerranée de pleinement assumer son rôle et sa responsabilité au regard de l'importance de son réseau d'adhérents.

Organisation par l'UDSP 06 pour les 100 ans de l'ODP d'une journée à l'attention des pupilles de Sud Med en date du 3 mai 2026 à Antibes. À cette occasion, les familles sont invitées à se joindre à cette journée avec un accueil le 2 mai et une visite du musée océanographique de Monaco.

Epreuves nationales à prévoir en Sud Med :

- 2028 : FINAT recherche d'organisateur
- 2030 : CROSS national recherche d'organisateur

Une revalorisation des aides fédérales pour l'organisation des épreuves sportives est en cours passant le budget de 24 000 € à 80 000 € au global.

- L'action sociale

Réaffirmer l'action sociale comme priorité structurante de l'Union Régionale Sud Méditerranée, en veillant à concilier cet engagement avec un cadre budgétaire contraint. À ce titre, il apparaît nécessaire de mener une réflexion approfondie sur les modalités d'attribution des aides sociales, reposant sur une analyse objectivée des besoins, dans une logique visant à dépasser tout systématisme institutionnel et à préserver la capacité du réseau à accompagner efficacement les publics les plus fragiles

🔗 Axes d'amélioration

- Mise en place d'un cadre d'attribution harmonisé (critères, barème)
- Analyse plus fine des situations (revenus, assurances, patrimoine)
- Meilleure coordination avec les dispositifs sociaux existants

Il est demandé à l'animateur de la commission sociale de mettre en place un groupe de travail avec les délégués sociaux afin de proposer au conseil d'administration un cadre d'attribution harmonisé sur la base d'une analyse plus fine des situations

- Histoire et patrimoine

Affirmer la volonté de l'Union Régionale Sud Méditerranée de maintenir et renforcer son soutien à son historien, le Commandant Alain BERTOLO, tout en lançant une démarche visant à retracer, préserver et valoriser l'histoire de l'Union Régionale et des Unions Départementales, dans une logique de transmission et de mémoire collective.

Une réflexion doit aussi être portée sur les associations de préservation du matériel qui doivent être rassemblées et qui sont face au difficile défi du stockage

- Les pupilles

Engager la relance d'une action régionale structurée de collecte de fonds en faveur des pupilles, fondée sur les expériences menées au sein des UDSP, dans l'objectif de permettre à l'Union Régionale Sud Méditerranée de pleinement assumer son rôle et sa responsabilité au regard de l'importance de son réseau d'adhérents

Organisation par l'UDSP 06 pour les 100 ans de l'ODP d'une journée à l'attention des pupilles de Sud Med en date du 3 mai 2026 à Antibes. À cette occasion, les familles sont invitées à se joindre à cette journée avec un accueil le 2 mai et une visite du musée océanographique de Monaco

- Préservation du patrimoine matériel
- Organisation d'actions de solidarité (ex : collecte pour les pupilles)

⚠️ Défis

- Évolution du volontariat
- Contraintes budgétaires
- Nécessité de structuration et production

🔗 Le mot d'ordre principal :

Renforcer le collectif, revenir à la proximité humaine et s'adapter aux évolutions à venir.

Le prochain conseil d'administration sera programmé pour la fin octobre début novembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Lieutenant DECITRE Jean Luc
Président de l'Union Régionale Sud Méditerranée



Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en prendre acte.

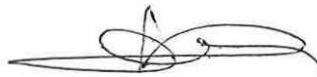
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNICATION N° 2026 - 11

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Compte rendu commission des amicales.

La Vice-Présidente expose,

Vous trouverez, ci-dessous, le compte rendu de la réunion de la commission des amicales du 27 mars dernier.



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Commission des Amicales – 27 mars 2026

La Commission des Amicales s'est réunie en visioconférence le vendredi 27 mars à 18 heures.

A l'ordre du jour :

- Présentation du dispositif « Terroirs Engagés » et de la foire de l'artisanat organisée lors du Congrès départemental ;
- Point sur les mises à jour du Guide à destination des Amicales ;
- Création d'adresses mails dédiées ;
- Mise en place d'un agenda partagé ;
- Échanges et questions diverses.

Présentation du dispositif « Terroirs Engagés »

Qu'est-ce que « Terroirs Engagés » ?

Le dispositif « Terroirs Engagés » est une initiative portée par la FNSPF, visant à valoriser les sapeurs-pompiers volontaires qui, en complément de leur engagement opérationnel, exercent une activité professionnelle en tant qu'artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales ou chefs d'entreprise.

Ce dispositif met en lumière leur double engagement, à la fois au service de la population et au service du territoire à travers leur activité économique.

Lancé en 2019, près de 2 000 SPV bénéficient aujourd'hui de cette reconnaissance au niveau national, dont une quinzaine au sein du SDIS 04.

Objectifs du dispositif

L'objectif de ce dispositif est de valoriser l'engagement citoyen local, de mieux faire connaître le rôle des sapeurs-pompiers volontaires dans le tissu économique, et de mettre en avant la diversité des parcours professionnels.

Il permet également d'encourager les vocations en montrant qu'il est possible de concilier activité professionnelle et engagement volontaire.

Enfin, il contribue à créer un réseau d'échanges et de solidarité entre les membres.

Comment fonctionne le dispositif ?

Le dispositif repose sur plusieurs outils concrets, notamment un logo distinctif permettant d'identifier les membres engagés, une communication nationale et locale destinée à valoriser ces parcours, ainsi qu'un annuaire en ligne accessible au public.

Un espace d'échange est également mis à disposition des membres afin de partager leurs expériences.

Les critères d'adhésion

L'adhésion à ce dispositif est soumise à plusieurs conditions :

- Être sapeur-pompier volontaire actif (ou ancien avec une longue ancienneté) ;
- Être adhérent à la FNSPF ;
- Être entrepreneur individuel ou responsable d'une structure < 10 salariés ;
- Proposer des biens ou services destinés aux particuliers.

Présentation de la Foire de l'Artisanat des sapeurs-pompiers volontaires

Dans la continuité de ce dispositif, la 1^{ère} Foire de l'artisanat des sapeurs-pompiers volontaires sera organisée le 13 juin 2026 à Peyruis, en parallèle du Congrès départemental.

Cette manifestation a pour objectif de mettre en valeur les sapeurs-pompiers du département exerçant une activité professionnelle, tout en leur offrant une visibilité auprès du grand public.

Elle permettra également de faire découvrir aux visiteurs et autres sapeurs-pompiers, la diversité des savoir-faire proposés, qu'il s'agisse de produits ou de services.

Cette action constitue une déclinaison concrète du dispositif « Terroirs Engagés » à l'échelle départementale.

Mise à jour du Guide à destination des Amicales

Depuis la précédente réunion, le guide à destination des amicales a été enrichi afin de répondre aux besoins identifiés sur le terrain.

Plusieurs thématiques nouvelles ont donc été intégrées, notamment la relation entre le chef de centre et le président de l'amicale, les cotisations à l'UDSP 04, la procédure à suivre en cas de vol en caserne, le dispositif « Terroirs Engagés », la relation avec les anciens sapeurs-pompiers ainsi que la communication des amicales.

Relation entre le Chef de centre et le Président de l'Amicale

La relation entre le Chef de Centre et le Président de l'Amicale repose sur un partenariat essentiel, fondé sur la complémentarité de leurs missions.

Le Chef de Centre assure la gestion opérationnelle et veille à la bonne utilisation des moyens du SDIS, tandis que le Président de l'Amicale pilote la vie associative, la cohésion et les actions au profit des personnels.

Cette collaboration nécessite une communication régulière, une anticipation des actions, et surtout un climat de confiance et de respect, afin d'organiser les projets sans impacter l'activité opérationnelle.

L'UDSP 04 vient en appui en apportant conseil, accompagnement et médiation si nécessaire.

Les cotisations à l'UDSP 04

Les cotisations versées par les Amicales à l'UDSP 04 constituent un élément essentiel du fonctionnement du réseau associatif départemental.

Elles permettent de :

- Assurer la couverture assurantielle complète des adhérents en et hors service commandé ;
- Financer les actions sociales et solidaires ;

- Garantir la représentation des sapeurs-pompiers.

Son adhésion est donc fortement recommandée pour tous les SP actifs.

Chaque Amicale est responsable du recensement de ses adhérents et de la transmission des informations nécessaires à l'UDSP 04, dans le respect du calendrier annuel.

Elle conserve également une autonomie dans la gestion de ses cotisations et peut en définir les modalités de prise en charge, totale ou partielle, notamment en fonction de l'implication des adhérents dans la vie associative. Toutefois, ces règles doivent être clairement définies, formalisées dans les statuts ou le règlement intérieur, et portées à la connaissance de tous.

En cas de non-paiement, il est important de formaliser la situation par écrit, afin d'informer l'adhérent des conséquences de sa décision

Cette démarche est essentielle pour :

- attester que l'intéressé a été pleinement informé des conséquences de sa décision, notamment l'absence de couverture assurantielle ;
- protéger juridiquement l'Amicale, en évitant tout recours ultérieur en cas de sinistre ou de dommage.

Procédure à suivre en cas de vol

La procédure à suivre en cas de vol au sein d'une caserne a également été précisée.

Il convient d'adopter une réaction rapide et rigoureuse dès la constatation des faits, en veillant notamment à ne pas altérer les lieux, à identifier les biens manquants et à informer immédiatement le chef de centre.

Le président de l'amicale doit également être informé lorsque des biens associatifs ou personnels sont concernés

Un dépôt de plainte est fortement recommandé, notamment en cas de vol important, avec effraction ou impliquant du matériel du SDIS.

Des démarches assurantielles doivent ensuite être engagées :

- auprès de l'UDSP 04 pour les biens associatifs,
- auprès de l'assurance personnelle pour les biens privés.

Relation entre l'Amicale et les ASP

La relation entre l'amicale et les anciens sapeurs-pompiers a également été abordée. Elle repose sur un lien fort de mémoire, de transmission et de cohésion

Les anciens sapeurs-pompiers constituent un élément essentiel de la vie du centre et participent activement aux événements et cérémonies.

L'amicale joue un rôle important dans le maintien de ce lien, dans leur intégration et dans la valorisation de leur engagement passé, tout en veillant à leur bien-être.

La communication des Amicales

Enfin, un rappel a été effectué concernant la communication des amicales, qui constitue un outil essentiel pour valoriser les actions, renforcer le lien avec les adhérents et promouvoir l'image des sapeurs-pompiers.

Elle doit toutefois respecter un cadre strict notamment en matière de neutralité, être respectueuse, sans contenu politique ou religieux, et ne jamais aborder le domaine opérationnel.

Les réseaux sociaux permettent de mettre en avant la vie associative (événements, cohésion), dans le respect du droit à l'image et en coordination avec le Chef de Centre si nécessaire.

Les calendriers, support majeur, doivent quant à eux, faire l'objet d'une validation de la com. du SDIS 04 lorsqu'ils comportent des éléments sensibles.

Enfin, les relations avec les médias doivent rester limitées au champ associatif et être coordonnées avec la hiérarchie.

Création d'adresses mails dédiées

Afin d'améliorer la communication et d'assurer un meilleur suivi des actions, deux adresses mails dédiées ont été créées.

La première, agenda.udsp04@gmail.com, est destinée à centraliser l'ensemble des événements organisés par les amicales.

La seconde, commission.amicales@gmail.com, permet d'assurer un suivi continu des dossiers traités par la commission, indépendamment des personnes en charge.

Mise en place d'un agenda partagé

Un agenda partagé a été mis en place à partir de l'adresse dédiée agenda.udsp04@gmail.com.

Cet agenda partagé a pour objectif de centraliser l'ensemble des :

- réunions ;
- manifestations ;
- formations ;
- événements des Amicales et de l'UDSP 04,

afin de garantir une information fiable, lisible et partagée pour tous.

Les amicales sont donc invitées à transmettre leurs manifestations et événements à l'adresse agenda.udsp04@gmail.com, afin d'alimenter cet agenda, qui a pour vocation d'améliorer la lisibilité des actions, de favoriser la coordination entre les structures et d'éviter les chevauchements de dates.

À terme, cet outil pourra également être diffusé plus largement, notamment via le site internet de l'UDSP 04.

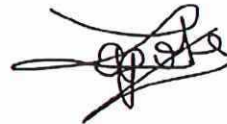
Conclusion

En conclusion, les éléments présentés lors de cette réunion traduisent une volonté affirmée de renforcer l'accompagnement des amicales, de structurer les outils existants et de moderniser la communication au sein du réseau associatif départemental.

Ces actions visent également à valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers, à développer la cohésion entre les amicales et à favoriser une dynamique collective au service de l'ensemble des adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 18 heures 50.

LAPORTE Mathilde



Commission des Amicales

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNICATION N° 2026 - 12

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Diverses jurisprudences.

Le Président de séance expose,

Vous trouverez, ci-dessous, quelques éléments de jurisprudences qui nous ont transmis par l'Union régionale SUD MED.

NUMERO 11 – Mars 2026 [Vigie SP – Mars 2026.pdf](#)

Ce numéro est une **veille jurisprudentielle** dédiée aux sapeurs-pompiers, avec un objectif central :
👉 **relier le droit à la réalité opérationnelle** et aider à prévenir les contentieux.

Deux tendances majeures ressortent :

-  **Augmentation du contentieux** impliquant les sapeurs-pompiers
 -  Importance croissante de la **traçabilité**, de la **rigueur juridique** et de la **stratégie contentieuse**
-

1. Enseignements clés de la jurisprudence

Interventions opérationnelles

- Le juge adopte une approche **réaliste (in concreto)** :
 - En conditions extrêmes, les écarts aux procédures **ne constituent pas forcément une faute**.
 - À l'inverse :
 - Le **respect documenté des règles** (GDO, surveillance, etc.) protège le SDIS.
- 👉 **Idée clé : la traçabilité est déterminante** (preuve pour l'agent comme pour le service).
-

Santé & sécurité au travail

-  **Vaccin Covid** : contentieux clos → pas d'indemnisation des suspendus.
-  **Souffrance psychique** :
 - Un entretien hiérarchique ≠ accident de service (sauf abus caractérisé).
-  **Congé maladie d'office** :
 - Doit être **justifié médicalement et actualisé**, sinon illégal.
-  En indemnisation :
 - Il faut **prouver précisément le lien de causalité**.

👉 **Idée clé : la rigueur médicale et administrative conditionne la légalité.**

Statuts, carrières, droits

-  **Temps de travail (CJUE)** :
 - Indemnisation possible seulement si dépassement des 48h.
-  **Contentieux administratif** :
 - Délai de recours = **2 mois stricts** (piège fréquent).
-  **Concours** :
 - Jury souverain → contestation très limitée.
-  **SPV** :
 - Non-renouvellement possible pour **manquements comportementaux**.

👉 **Idée clé : le droit est très formaliste → erreurs procédurales fatales.**

Discipline

- Le juge :
 -  vérifie chaque grief individuellement
 -  contrôle la **proportionnalité**
- Une sanction peut être annulée si :
 - Certains faits ne sont pas prouvés
 - Ou si elle est disproportionnée

👉 **Idée clé : accumulation de reproches mal étayés fragilise la sanction.**

Responsabilité & protection fonctionnelle

- La protection fonctionnelle dépend du :
 - **Lien avec le service (et non du lieu)**
- Même hors caserne :
 - Un fait peut relever du service s'il est lié à la relation professionnelle

👉 **Idée clé : approche large du lien avec le service.**

JSP (jeunes sapeurs-pompiers)

- Les décisions disciplinaires associatives :
 - Doivent respecter les **principes du droit administratif** :
 - Motivation
 - Contradictoire
 - Preuve
- Sinon → annulation

👉 **Idée clé** : même en cadre associatif, exigences juridiques fortes.

2. Décryptage : IA et contentieux

Le document met en évidence un phénomène important :

⚠️ L'illusion de l'accès au droit via l'IA

- Augmentation des recours **mal construits**
- Caractéristiques fréquentes :
 - Vocabulaire juridique correct mais mal utilisé
 - Arguments hors sujet
 - Absence de stratégie

✖ Erreurs fréquentes

- Recours hors délai (forclusion)
- Absence de conclusions juridiques
- Mauvais fondement juridique
- Absence de preuve

✅ Ce que l'IA ne remplace pas

- Stratégie contentieuse
- Qualification juridique des faits
- Gestion des délais
- Constitution du dossier

👉 Conclusion :

L'IA est un outil, pas un substitut à l'avocat.

3. Ouverture : photographie et droit

L'interview souligne que la photographie opérationnelle :

- 🎯 capte l'humain et l'engagement
- 📸 devient un **outil juridique (preuve)**
- Exige une **éthique stricte**

👉 Elle illustre parfaitement la rencontre entre :
terrain opérationnel ↔ droit

🌱 Conclusion globale

Ce numéro met en évidence 3 idées fortes :

1. 📺 Le droit devient incontournable pour les pompiers

- Multiplication des litiges
- Complexité croissante

2. 📄 La preuve et la traçabilité sont centrales

- En intervention
- En gestion RH
- En contentieux

3. ⚠️ Le risque principal = les erreurs procédurales

- Délais
 - Qualification
 - Stratégie
-

✓ Message final :

Mieux connaître le droit permet surtout... d'éviter le contentieux.

Le document complet vous a été transmis.

Je prie le conseil d'administration d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNICATION N° 2026 - 13

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Contrat territorial secours d'urgence.

Le Président de séance expose,

Nous avons appris cette semaine que l'article créant un contrat territorial de secours d'urgence destiné à placer la coordination des acteurs sous l'autorité unique du préfet de département pourrait être retiré du projet de loi de décentralisation.

Dès lors, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France a saisi le Premier ministre pour demander la réintégration de cette mesure dans le texte initial qui sera soumis au Sénat à partir de juin prochain, ou sa réintroduction lors du débat parlementaire par voie d'amendement gouvernemental ou parlementaire.

Outre une meilleure coopération entre les partenaires des urgences préhospitalières (sapeurs-pompiers, Samu, ambulanciers et AASC), cette disposition vise à adapter la gouvernance de cette politique à la réalité puisque 85% des interventions pour secours d'urgence en amont de l'hôpital sont assurées par les sapeurs-pompiers. Sans remettre en cause ni l'organisation de l'aide médicale urgente, ni la régulation médicale, ni la gestion des gardes ambulancières, ce projet vise à mettre un terme au droit de tirage illimité dont dispose aujourd'hui le système de santé sur les moyens humains et matériels des services d'incendie et de secours (SIS), y compris hors du cadre de l'urgence.

L'enjeu est crucial pour les SIS qui pourraient payer le prix d'une perte de sens des missions, d'une démotivation des sapeurs-pompiers vis-à-vis de leur engagement et de transferts de charges opérationnelles et financières non compensées.

Face à cet enjeu, l'Union Départementale des sapeurs-pompiers des ALPES DE HAUTE PROVENCE a écrit, le 14 avril, aux parlementaires afin qu'ils interviennent auprès du gouvernement pour que le texte initial soit réintégré dans le projet de loi.

En réponse, Monsieur le Sénateur a écrit au premier ministre.

Je prie le conseil d'administration d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNICATION N° 2026 - 14

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Compte rendu C.C.D.S.P.V.

Le Président de séance expose,

Vous trouverez, ci-dessous, le compte rendu Du C.C.D.S.P.V. du 6 février 2026.

Je prie le conseil d'administration d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,


Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,


Corine RIESS



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
DU 5 FEVRIER 2026



La séance débute à 18h19 dans les locaux de la Direction départementale.

Conformément au règlement intérieur, le comité est informé que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après rédaction.

Assistaient à la réunion :

En qualité de représentants de l'établissement :

Monsieur Jean-Claude CASTEL, président du conseil d'administration, membre titulaire,
Colonel Sylvain BESSON, directeur départemental, membre titulaire,
Monsieur Bernard LIPERINI, membre titulaire,
Monsieur Marcel GOSSA, membre titulaire,
Monsieur Claude BONDIL, membre titulaire.

En qualité de représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Sergente-chefte Cassandra TISSIER, membre titulaire, en visioconférence,
Adjudante-chefte Caroline BREISSAND, membre titulaire,
Adjudante-chefte Caroline RAMBAUD, membre titulaire, en visioconférence,
Lieutenant Jean-Paul JOUVE, membre suppléant,
Lieutenant Laurent ROUGIER, membre suppléant,
Infirmière-chefte Katia GAUVAN, membre titulaire.

Autre membre avec voix consultative :

Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'UDSPO4 et référent volontariat SDIS04.

Étaient absents excusés :

En qualité de représentants de l'établissement :

Monsieur Jean-Michel TRON, membre titulaire,
Madame Patricia PAUL, membre titulaire,
Madame Michèle COTTRET, membre suppléant.

En qualité de représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Caporale-chefte Ethel ROBIN, membre titulaire,
Capitaine Stéphanie MARCANTONIO, membre titulaire,
Capitaine Laurent MAGNAN, membre titulaire.

Autre membre avec voix consultative :

Médecin de classe exceptionnelle Frédéric PETITJEAN.

Participaient également :

Colonel Nicolas BROU, directeur départemental adjoint, membre suppléant,
Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement compétences et potentiel humains,
Madame Aline BLAISE, cheffe du bureau des personnels volontaires par intérim,
Madame Mélanie SÉPULCRE, assistante de gestion au bureau des personnels volontaires.

Le quorum étant atteint, le président entame l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2-- Plan d'actions en faveur du volontariat

Le Directeur départemental invite les membres présents en amont de la réunion pour travailler sur le sujet à prendre la parole.

L'Infirmière-chef Katia GAUVAN indique que diverses problématiques inhérentes aux CIS ont pu être abordées, principalement en termes d'amélioration du recrutement et d'attractivité du volontariat. A titre d'exemple, il a été proposé d'impliquer les nouvelles recrues dès leur arrivée par l'assignation d'un tuteur SPV, sur la base du volontariat.

Le Directeur départemental propose aux membres du CCDSVP de se réunir en amont de chaque réunion. Il propose qu'un état d'avancement soit présenté lors des prochaines séances, avec pour but final la création d'un plan d'actions adapté au département.

3 - Bilan des effectifs SPV au 31/12/2025

La politique de valorisation du volontariat menée par le SDIS 04 permet de faire évoluer favorablement les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires avec une augmentation de 1,9% au 31/12/2025.

26 principales actions du développement du volontariat ont été menées en 2025, dont :

- 5 rencontres employeurs ;
- 8 forums (métiers, engagement, entreprises, associations) ;
- 9 Animations citoyennes (impact challenge, téléthon, marché de Noël, portes ouvertes).

Le comité est invité à prendre connaissance du document fourni en annexe.

Le Président s'étonne de la méconnaissance des employeurs quant au fonctionnement et avantages offerts par les conventions. Il souligne les efforts de communication réalisés qui ont permis de rassurer les employeurs et d'augmenter le nombre de SPV conventionnés.

Monsieur Jean-Claude CASTEL continue pour mettre en exergue l'enjeu sur la fidélisation plutôt que sur le recrutement. Il évoque les éléments facilitateurs de l'engagement des SPV révélés par une psychologue durant le groupe de travail en amont de la réunion, et qui méritent selon lui d'être pris en considération.

Le Directeur départemental invite une nouvelle fois à veiller à limiter les suspensions d'engagement, les qualifiant « d'antichambres de départ », et à s'adapter aux situations individuelles pour maintenir au maximum les SPV en activité.

Le président rappelle l'importance de l'encadrement pour accompagner cette démarche.

4 - Bilan de l'offre de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires au 31/12/2025

Différentes dispositions, telles que les mises en place de gardes postées au sein des CIS supports, les astreintes journées sur l'ensemble des CIS, la valorisation de l'indemnité des astreintes les jours de week-end ou les gardes en journées, ont été prises ces dernières années afin d'optimiser l'armabilité opérationnelle.

S'il est constaté une augmentation régulière du volume global des disponibilités offertes (en moyenne 5% par an depuis 2023), il n'en reste pas moins que nous constatons des changements d'attitudes quant à l'utilisation des différents états de disponibilité. Il s'agit notamment de :

- Une augmentation du volume d'astreintes jours en semaine ;
- Une baisse du volume des disponibilités D1, D2 et D3 les journées en semaine ;



- Une baisse du volume de gardes les jours de semaines ;

La disponibilité globale se répartit de la manière suivante :

- 33% au titre des disponibilités D1, D2 et D3 ;
- 53% au titre des astreintes ;
- 14% au titre des gardes.

Concernant l'investissement annuel des personnels, il est à noter que :

- 5 % donnent plus de 5000 heures ;
- 57% donnent plus entre 1000 et 5000 heures ;
- 25% donnent entre 300 et 1000 heures ;
- 13% donnent moins de 300 heures par an ;

Concernant l'offre globale de disponibilité par personnels, celle-ci se répartit de la manière suivante :

	2023	2024	2025	Ecart
Dispo totale SPV	2 295 281	2 394 604	2 555 928	7%
Dispo astreintes jours SPV	142 679	188 258	192 623	2%
Dispo gardes SPV	275 580	276 357	279 987	1%
Offre jours de semaine (7/19)	2023	2024	2025	
Dispo totale SPV	535 029	552 605	539 522	-2%
Dispo astreintes jours SPV	126 309	169 276	174 985	3%
Dispo gardes SPV	153 594	154 278	141 060	-9%
Dispo 1, 2, 3	218 026	185 341	168 459	-9%
Astreinte jour, dispo 1, 2 et 3	344 335	354 618	343 444	-3%

Concernant la réalisation des gardes postées, il est à noter que les personnels offrant le plus de gardes n'offrent pour la plupart que très peu de temps d'astreinte ou de disponibilité. En effet un échantillon fait sur 10 personnels offrant entre 1486 et 1548 heures montre que ces derniers ont offert en moyenne 290 heures d'astreintes et 215 heures de disponibilité.

Agents	Total gardes des	Offre astreinte	Astreinte jour	Offre dispo 1, 2 et 3
A	1 548	718	9	0
B	1 542	270	12	110
C	1 511	200	30	182
D	1 501	50	0	75
E	1 500	160	86	324
F	1 499	0	0	0
G	1 491	153	0	25
H	1 486	104	656	1 061
I	1 486	176	6	159
	Moyenne	203	89	215

Le Directeur départemental attire l'attention des membres du comité sur la dizaine de SPV qui effectue plus de 1500 heures de gardes postées, offrant à contrario un faible volume d'astreinte et de dispo. Il propose de décider d'une règle visant à garantir un équilibre entre

gardes postées, astreintes et dispo. Cette règle, au-delà de se prémunir d'une qualification en temps professionnel et des retombées juridiques que cela impliquerait, conformément au rapport IGA de février 2024, permettrait de garantir l'équité entre chacun.

Le Président approuve ce projet qui sera présenté aux membres du comité pour avis de principe lors d'une prochaine réunion.

Le capitaine Laurent ROUGIER alerte sur les problématiques sociales sous-jacentes parfois cachées par une suractivité, telle que des instabilités professionnelles.

L'adjudante-chef Caroline RAMBAUD craint qu'un équilibre imposé des volumes donnés ne représente beaucoup d'obligations pour les SPV, déjà confrontés aux obligations internes liées à leur CIS d'affectation. Elle déclare que l'équilibre des volumes donnés par les personnels relève de la responsabilité du chef de centre.

Le Directeur départemental explique qu'il s'agit seulement dans un premier temps d'établir en état des lieux de la situation des 14 centres offrant des gardes postées, pour proposer un projet visant à se prémunir d'une qualification en temps professionnel.

Le lieutenant-colonel Henri COUVÉ prend la parole pour évoquer à l'inverse le volume minimal de 50 heures de disponibilité annuelles imposé, estimant qu'il mériterait d'être réévalué. Il précise par ailleurs que les concernés, qui représentent une minorité, font l'objet d'une analyse complétée par l'avis du chef de centre avant envoi d'une mise en demeure de reprise d'activité.

Le lieutenant Laurent ROUGIER rappelle l'importance d'une analyse au cas par cas en fonction de la vie personnelle des SPV, le volume de dispo donné n'étant pas toujours révélateur de la qualité du service.

Le Président félicite ce sujet mis à l'ordre du jour qui a permis d'alimenter les débats tout en mettant en lumière certaines injustices qui méritent d'être encadrées.

5 - Communication sur les mouvements intervenus depuis le CCDSPV du 17 septembre 2025

Le comité est invité à prendre connaissance des mouvements relatifs à la carrière des sapeurs-pompiers volontaires figurant dans le document en annexe.

6 - Informations diverses

6.1 Changements dans la chaîne de commandement

6.1.1 Compagnie de Castellane

» Centre d'incendie et de secours d'Annot

- Nomination du lieutenant Farid MOULFI dans les fonctions de chef de centre à compter du 1^{er} octobre 2025.
- Cessation des fonctions du lieutenant Farid MOULFI en qualité de chef de centre par intérim à compter du 30 septembre 2025.
- Cessation du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Farid MOULFI dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 30 septembre 2025.
- Nomination du sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires Jordan DI TORO dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 1^{er} novembre 2025.



6.1.2 Compagnie de Digne-les-Bains

➤ Centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains

- Cessation du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Jérémy ROCHE dans les fonctions de chef de centre à compter du 31 octobre 2025.
- Nomination de l'adjudant Kevin SAVORNIN dans les fonctions de chef de centre à compter du 1^{er} novembre 2025.

➤ Centre d'incendie et de secours de Thoard

- Nomination du lieutenant Etienne JULIEN dans les fonctions de chef de centre à compter du 21 septembre 2025.
- Cessation du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Etienne JULIEN dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 20 septembre 2025.

6.1.3 Compagnie de Forcalquier

➤ Centre d'incendie et de secours des Mées

- Cessation de l'adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires Jean-Luc SGUEGLIA dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 30 novembre 2025.
- Nomination de l'adjudante Laure PORTIGLIATTI dans les fonctions d'adjointe au chef de centre à compter du 1^{er} décembre 2025.

➤ Centre d'incendie et de secours de Reillanne

- Cessation du capitaine de sapeurs-pompiers volontaires Christian GALLIANO-CLEMENT dans les fonctions de chef de centre à compter du 30 novembre 2025.
- Nomination du lieutenant Luc CANAVESE dans les fonctions de chef de centre à compter du 1^{er} décembre 2025.
- Cessation de l'adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires Julien GRAC dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 15 janvier 2026.

➤ Centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne-les-Orgues

- Cessation du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Steve PREVOST dans les fonctions de chef de centre par intérim à compter du 31 octobre 2025.
- Nomination du lieutenant Steve PREVOST dans les fonctions de chef de centre à compter du 1^{er} novembre 2025.

6.1.4 Compagnie de Manosque

- Cessation du commandant de sapeurs-pompiers volontaires Gilles BONDIL dans les fonctions de commandant de la compagnie de Manosque par intérim le 31 octobre 2025.



6.1.5 Compagnie de Sisteron

➤ Centre d'Incendie et de secours de Château-Arnoux

- Cessation du capitaine de sapeurs-pompiers volontaires Pascal KIMMEL dans les fonctions de chef de centre à compter du 15 septembre 2025.
- Nomination du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Philippe DOUGUET dans les fonctions de chef de centre par intérim à compter du 15 septembre 2025.

6.2 Communication concernant l'arrêté du 18 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Cet arrêté renforce la rigueur et la transparence de l'élection au CCDSPPV : en imposant des listes complètes et non modifiables au vote, et en garantissant la présence d'au moins trois candidates. Il favorise la parité, sécurise le processus électoral, et assure une représentation plus équilibrée des volontaires.»

Les membres du comité sont invités à prendre connaissance de l'arrêté fourni en annexe.

6.3 Communication concernant le renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers volontaires à l'occasion des élections CATSIS/CCDSPPV.

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous informons de l'organisation des élections visant à renouveler les membres de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ainsi que du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPPV). La date envisagée pour le SDIS 04 est le 10 juin 2026.

Pour mémoire, la répartition des sièges pour les sapeurs-pompiers volontaires dans ces deux instances est :

- CATSIS :
 - o Officiers : 2 titulaires et 2 suppléants ;
 - o Non-officiers : 3 titulaires et 3 suppléants.
- CCDSPPV : L'instance est composée en parts égales : représentants de l'administration vs représentants SPV, avec au moins 7 membres SPV titulaires (et leurs suppléants). Les sièges SPV sont répartis comme suit :
 - o 1 sapeur-pompier de 1re classe ;
 - o 1 caporal ;
 - o 1 sergent ;
 - o 1 adjudant ;
 - o 2 officiers ;
 - o 1 membre de la Sous-direction santé (SDS).

Chacun de ces membres a également un suppléant.

6.4 Communication concernant la revalorisation du montant de l'indemnité horaire de base des SPV

Le montant de l'indemnité horaire de base des SPV a fait l'objet d'une revalorisation suite à la parution de l'arrêté du 17 novembre 2025. Celle-ci a pris effet à compter du 1^{er} décembre 2025.



Le comité est prié de prendre connaissance de l'arrêté annexé à la présente.

- a. Décret n° 2026-18 du 20 janvier 2026 porte diverses mesures relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et aux sapeurs-pompiers professionnels (SPP).

Ce décret porte diverses mesures relatives aux sapeurs-pompiers volontaires et aux sapeurs-pompiers professionnels. Il met en œuvre des dispositions de l'article 24 de la loi du 14 avril 2023 relative à la réforme des retraites.

Le décret introduit enfin une bonification de durée d'assurance pour les SPV à compter de dix ans d'engagement, reconnue comme un élément de fidélisation et de valorisation du volontariat.

Barème de majoration :

- 10 ans d'engagement : + 1 trimestre
- 20 ans d'engagement : + 2 trimestres
- 25 ans d'engagement ou plus : + 3 trimestres

Applicable aux pensions prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Les membres du comité sont invités à prendre connaissance du décret fourni en annexe.

- b. Information concernant la formation des nouveaux chefs de centre et adjoints (2025)

Afin d'accompagner les chefs de centre et adjoints nommés en 2025, le SDIS 04 met en place une journée de formation dédiée à leur prise de fonction.

Cette session vise à renforcer leur connaissance de l'organisation interne et à faciliter leur intégration dans leurs responsabilités opérationnelles et managériales.

La journée comprend des échanges avec les principaux services de l'établissement (ressources humaines, informatique, groupement soutien opérationnel, formation, volontariat), afin de présenter leurs missions, les démarches clés et les interlocuteurs utiles à la gestion d'un CIS.

Des mises en situation professionnelles permettront d'aborder des cas réels liés à l'encadrement d'un centre : gestion des effectifs SPV, organisation des astreintes et gardes, ou encore relations avec les élus.

L'encadrement sera assuré par d'anciens chefs de centre, mobilisés pour partager leurs retours d'expériences, leurs bonnes pratiques et accompagner les nouveaux responsables dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.

Cette formation, conçue comme un appui concret et opérationnel, sera renouvelée de manière régulière et ajustée en fonction des besoins exprimés.

Le colonel Sylvain BESSON informe le comité que la première formation a eu lieu le 29 janvier dernier.

7 - Agenda de l'établissement

Le Président énumère les prochains événements à venir :

- 7 février 2026 : Journée d'accueil départementale à la Direction départementale ;
- 12 février 2026 : Conseil de discipline à la Direction départementale ;
- 14 février 2026 : Inauguration des nouveaux locaux du CIS St-André-les-Alpes en présence de Madame la préfète et de la Présidente du conseil départemental ;
- 13 juin 2026 : Journée nationale et congrès national des sapeurs-pompiers à Peyrils.



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
95 avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 Digne les Bains cedex 9
www.sdis04.fr - contact@sd04.fr

Le Président remercie les membres du comité pour leur présence, et lève la séance à 19h21.

Documents en annexe :

- PV CCDSPV 17-09-2025
- BILAN SPV AU 31-12-2025
- COMMUNICATION MOUVEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 17-09-2025
- ARRETE DU 18-12-2025 MODIFIANT L'ARRETE DU 15-07-2022 PORTANT ORGANISATION DU CCDSPV
- ARRETE DU 17-11-2025 FIXANT LE MONTANT DE L'INDEMNITE HORAIRE DE BASE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
- DECRET DU 20 JANVIER 2026 PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES AUX SP

Le Président,

Jean-Claude CASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES
SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNICATION N° 2026 - 15

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : PROFESSION DE FOI ELECTIONS CATSIS et CCDSPV

Le Président de séance expose,

Vous trouverez, en annexe, la profession de foi des élections CATSIS et CCDSPV.

Profession de foi

« *IRRESISTIBLES SPV 04* »

Liste présentée et soutenue par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-de-Haute-Provence

Une candidature collective au service du volontariat :

La présente profession de foi est déposée dans un esprit de responsabilité, de loyauté institutionnelle et de fidélité aux valeurs portées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-de-Haute-Provence et qui sont gravées dans nos statuts.

Notre démarche n'est ni individuelle, ni circonstancielle. Elle est le fruit d'une réflexion collective portée par des femmes et des hommes engagés au quotidien dans leur Centre d'Incendie et de Secours, dans les compagnies et à l'état-major, au contact direct des réalités opérationnelles, humaines et organisationnelles de notre département.

Nous considérons que le volontariat constitue **le socle du modèle français de Sécurité Civile**. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, il représente 96 % des effectifs et la quasi-totalité de la réponse opérationnelle de proximité en synergie avec les sapeurs-pompiers professionnels. Il est une expression concrète de l'engagement citoyen, du don de soi et de la solidarité républicaine.

Nous présenterons une liste pour chaque instance.

La CATSIS : la voix du terrain face aux décisions techniques

La Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours est consultée sur toutes les questions **techniques et opérationnelles** qui structurent notre service. C'est là que se jouent les choix concrets qui impactent directement vos conditions d'intervention au quotidien.

Le CCDSPV : l'instance du volontariat

Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires est consulté sur **toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires** du corps départemental. Il donne notamment son avis sur la validation des expériences et des formations, sur le règlement intérieur du corps départemental, sur le SDACR, et plus largement sur toute question concernant le volontariat.

Dans ces deux instances, les sapeurs-pompiers volontaires doivent être représentés par des femmes et des hommes qui **connaissent la réalité de l'engagement**.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons :

- Porter une parole **structurée, argumentée, responsable et légitime** du volontariat bas-alpin avec une vision fondée sur **l'écoute, la cohésion et l'intérêt collectif** afin de **préparer le volontariat de demain**,
- Contribuer à la **cohérence des positions** entre les différentes instances du SDIS 04,
- Construire un volontariat **reconnu, pérenne et adapté** aux réalités de notre territoire.

Notre ambition est claire : être les capteurs du terrain et les bâtisseurs du volontariat de demain, pour les Alpes-de-Haute-Provence.

NOTRE VISION DU VOLONTARIAT BAS ALPIN

— Un engagement citoyen spécifique, ancré dans notre territoire

Le sapeur-pompier volontaire est un citoyen librement engagé. Il n'est ni un agent public au sens statutaire du terme, ni un salarié. Son engagement repose sur un cadre juridique spécifique, protecteur, affirmé par la loi.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, cette réalité prend une dimension particulière : nos centres sont **majoritairement ruraux**, parfois isolés, et reposent sur des SPV, connus de la population, dont la disponibilité constitue le seul rempart à la rupture de la réponse opérationnelle. Ils doivent le rester. Les SPV représentent 95% des effectifs.

Nous affirmons qu'un **management adapté au volontariat**, c'est un management plus exigeant, plus souple, plus respectueux de la nature même de l'engagement citoyen.

Reconnaître pour pérenniser

Continuer à pérenniser le volontariat dans le 04, c'est agir concrètement sur :

- Le **recrutement** sans effectifs cibles et l'attractivité des centres,
- Le **parcours d'engagement** de l'entrée à la fin de service active et la **fidélisation** des SPV en cours d'engagement avec accès des cadres volontaires à tous les niveaux de grades et de responsabilités,
- **L'évolution des effectifs sans plafond**, de l'encadrement des CIS et des promotions pour continuer à valoriser le volontariat,
- La **reconnaissance financière** avec l'attribution du taux maximal d'astreinte quelques soit le jour et l'heure dès la fin du plan de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels,
- La **reconnaissance des employeurs de SPV** et promouvoir les conventions de disponibilité,
- **L'accompagnement de la fin d'engagement** avec la **reconnaissance des anciens sapeurs-pompiers** par la conservation d'une partie de la tenue pour continuer à participer aux cérémonies locales et départementales.

FONCTIONNEMENT PROPOSÉ AU SEIN DU CCDSPV

— Une Commission Volontariat réellement stratégique

La Commission Volontariat de notre association, auxquels siégeront vos élus au sein des instances, sera une **véritable la base et la table ronde d'élaboration des dossiers** relatifs au volontariat du SDIS 04. L'ensemble des adhérents pourront y assister et faire remonter leurs remarques.

Les élus CCDSPV et les représentants CATSIS travailleront conjointement afin de porter une voix **unie et cohérente** auprès de la Direction du SDIS 04.

— Cohésion et éthique collective

Nos élus veilleront lors de leur présence dans les instances au respect de nos valeurs communes et de la loyauté institutionnelle vis-à-vis de l'UDSP 04 et du SDIS 04.

MAILLAGE TERRITORIAL — CAPTER LES SIGNAUX DU TERRAIN

Le SDIS 04 avec ses 42 **centres d'incendie et de secours** répartis sur un vaste territoire impose une organisation territoriale rigoureuse de notre représentation ce qui a été fait dans la constitution des candidatures.

Notre liste est déjà un début de réponse à cet impératif : avec des candidats issus de Castellane, Manosque, Digne-les-Bains, Barcelonnette, Forcalquier, Sisteron, Saint-André-les-Alpes, Allos, Mézel, Riez, Volx, Les Mées et bien d'autres, nous couvrons l'ensemble des bassins de vie du département.

Nous souhaitons continuer à développer un **réseau structuré de référents** avec nos administrateurs délégués et les candidats, afin de :

- Capter les **signaux faibles** éventuels avant qu'ils ne deviennent des crises et identifier les difficultés locales propres à chaque secteur,
- Valoriser, partager et faire remonter les **bonnes pratiques** entre centres,
- Renforcer le lien entre les CIS de terrain, les compagnies ou l'état-major et les instances représentatives.

FAMILLE ET ENVIRONNEMENT DU SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

L'engagement d'un sapeur-pompier volontaire ne concerne pas uniquement l'individu.

Il impacte profondément son environnement familial, en particulier dans notre département où les astreintes et les départs en intervention dans des zones éloignées sont une réalité quotidienne.

Nous proposerons d'ouvrir une **réflexion structurée** sur :

- La place du conjoint et des enfants dans l'écosystème du volontariat,
- L'information et l'accompagnement des familles,
- La reconnaissance du rôle essentiel joué par l'entourage du SPV,
- Des solutions concrètes favorisant la **conciliation entre engagement et vie familiale**.

La pérennisation du volontariat passe par une meilleure prise en compte de son écosystème familial et social.

MANAGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL ET TRANSMISSION DES VALEURS

Nos centres rassemblent plusieurs générations de sapeurs-pompiers volontaires. Cette diversité est une richesse, mais elle impose une adaptation permanente de nos pratiques managériales.

Les valeurs portées par les plus anciens — **loyauté, esprit de corps, sens du devoir, transmission du savoir, disponibilité** — doivent demeurer un repère structurant. Elles constituent le socle historique de notre modèle de Sécurité Civile.

Cependant, les nouvelles générations de volontaires :

- Ont un rapport différent à l'engagement et à l'autorité et recherchent davantage de sens, de reconnaissance et de transparence,
- Attendent un équilibre assumé entre vie professionnelle, familiale et d'engagement.

Nous proposerons :

- Le développement de **modules de formation au management intergénérationnel** et la sensibilisation des Chefs de Centre aux évolutions sociologiques,
- La mise en place d'espaces d'échanges favorisant la compréhension mutuelle.

Adapter nos méthodes ne signifie pas renoncer à nos valeurs. Cela signifie les rendre vivantes et compréhensibles pour toutes les générations.

VISITES MÉDICALES D'APTITUDE — CONTINUER A GARDER UNE APPROCHE HUMAINE

La question des visites médicales d'aptitude a profondément marqué le volontariat ces dernières années.

Nous considérons que l'aptitude ne peut être réduite à une lecture strictement administrative tel un couperet. Elle doit intégrer :

- La **réalité opérationnelle** de la fonction occupée,

- L'expérience et le parcours du volontaire,
- La prise en compte des avis de médecins spécialistes non-sapeurs-pompiers,
- L'accompagnement personnalisé lorsque des restrictions sont nécessaires.

Préserver l'aptitude, c'est préserver l'engagement. Préserver l'engagement, c'est préserver notre modèle de Sécurité Civile.

CONCLUSION — Une équipe engagée, responsable et ancrée dans le 04

Notre groupe est composé de **profils complémentaires**, issus de l'ensemble du territoire des Alpes-de-Haute-Provence.

Nos candidats :

C.A.T.S.I.S.			
Collège des officiers			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Capitaine VINCENT Jean-Marc (CIS Castellane)		Lieutenant BOYER Laurent (CIS Peyruis)	
Lieutenant HERRERO Fabrice (CIS Malijai)		Lieutenant STENGER Philippe (CIS Barcelonnette)	
Collège des non officiers			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Adjudante-chef RAYNAUD Sabine (CIS Forcalquier)		Sergent-chef MATOS Stéphane (CIS Manosque)	
Adjudant-chef CHAILLAN Adrien (CIS Saint-André les Alpes)		Sergent-chef HALSOUET Hugo (CIS Château-Arnoux)	
Adjudante-chef BREISSAND Caroline (CIS Mézel)		Sergente-chefDURAND Natacha (CIS Allos)	
C.C.D.S.P.V.			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Sap 1ère Classe	CIRY-NIVET Aline (CIS Saint Etienne les Orgues)	Sap 1ère Classe	YAHAOUI Karim (CIS Puimoisson)
Caporal	CERMOLACCE Evan (CIS Peyruis)	Caporal	MARCANTONIO Morgane (CIS La Motte du Caire)
Sergent	DINCA Mireille (CIS Digne les Bains)	Sergent	PICCHI Manon (CIS La Javie)
Adjudant	RAMBAUD Caroline (CIS Digne les Bains)	Adjudant	CHIRON Joël (CIS Sainte Tulle)
Officiers	PELERIN Cédric (CIS Riez)	Officiers	ROUGIER Laurent (CIS Les Mées)
Officiers	CONTRUCCI Noël (CIS Barcelonnette)	Officiers	MAGNAN Laurent (CIS Forcalquier)
Officiers SDS	GAUVAN Katia (CIS Volx)	Officiers SDS	GALMARD Virginie (CIS Digne les Bains)

ALORS IL EST IMPORTANT DE SE MOBILISER ET DE VOTER POUR LA LISTE PORTEE PAR L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE- PROVENCE

Votez « IRRESISTIBLES SPV 04 »

Je prie le conseil d'administration d'en prendre acte.

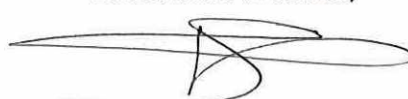
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNICATION N° 2026 - 16

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION SDIS04-UDSP04 TERROIRS ENGAGES

Le Président de séance expose,



Convention de partenariat

Entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Alpes-de-Haute-Provence,

représenté par Jean-Claude CASTEL, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence

Et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-de-Haute-Provence (UDSP 04),

représentée par le commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute-Provence

PRÉAMBULE

Le dispositif national « Terroirs Engagés », porté par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, vise à créer un lien vertueux entre les sapeurs-pompiers et les producteurs locaux, en valorisant les savoir-faire agricoles, artisanaux et gastronomiques des territoires.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, territoire rural et agricole au fort ancrage identitaire, la déclinaison locale de ce dispositif relève d'une importance particulière.

La présente Convention formalise la coopération entre le SDIS 04 et l'UDSP 04 en vue d'organiser la mise en œuvre du dispositif « Terroirs Engagés », sa promotion et son suivi au sein du département des Alpes de Haute-Provence.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention (ci-après « la Convention ») a pour objet de définir les engagements réciproques du SDIS 04 et de l'UDSP 04 pour la mise en œuvre, la promotion et le suivi du dispositif « Terroirs Engagés » dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Article 2 - Engagements du SDIS 04

Le SDIS 04 s'engage par cette convention à :

1. Faciliter la mise en œuvre du dispositif au sein des centres d'incendie et de secours.
2. Assurer la visibilité du dispositif via ses supports de communication.
3. Encourager la participation des personnels aux initiatives locales du dispositif.

Article 3 - Engagements de l'UDSP 04

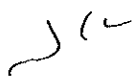
L'UDSP 04 s'engage par cette convention à :

1. Relayer opérationnellement le dispositif dans le département et identifier les partenaires locaux
2. Diffuser les informations et outils de communication du dispositif.
3. Organiser des actions de valorisation : marchés, animations, présentations de producteurs locaux
4. Communiquer à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France les informations transmises par les personnels souhaitant adhérer au dispositif "terroirs engagés".

Article 4 - Actions conjoints prioritaires

Les deux parties conviennent de la mise en œuvre des actions suivantes :

1. Créer un annuaire départemental des partenaires « Terroirs Engagés ».
2. Organiser un événement annuel départemental « Terroirs Engagés 04 ».
3. Promouvoir les produits locaux lors de cérémonies officielles et manifestations diverses.



4. Développer des initiatives locales au sein des centres d'incendie et de secours.

Article 5 - Communication et identité visuelle

Les parties conviennent que :

- Toute communication doit respecter l'identité visuelle de la FNSPF.
- Les logos du SDIS 04 et de l'UDSP 04 pourront être utilisés pour les actions conjointes.
- La valorisation d'un producteur doit être validée par l'UDSP 04.

Article 6 - Durée

La Convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois.

Article 7 - Suivi et évaluation

Un comité de suivi SDIS-UDSP se réunit au moins une fois par an, notamment lors du congrès départemental des sapeurs-pompiers, afin de :

- Évaluer les actions menées,
- Identifier les nouveaux partenaires intégrés,
- Définir les axes d'amélioration ou d'élargissement du dispositif.

Pour le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence

Pour l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 04

Le Président du Conseil d'administration

Le Président

Jean-Claude CASTEL



Commandant Jean-Christophe JULIEN



Fait à Digne-les-Bains, le 6 décembre 2025.

Je prie le conseil d'administration d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,


Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,


Corine RIESS